

# DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

## DGPE

## NOS MISSIONS ET AMBITIONS

Nos missions principales sont d'accompagner et de soutenir les acteurs économiques pour favoriser la relance économique et la transition écologique des filières françaises.

A l'horizon 2020, nous avons l'ambition que les entreprises des filières agricole, agroalimentaire, forêt-bois, cheval et bioéconomie soient reconnues comme le moteur vert et innovant de l'économie française. Cela doit se traduire par l'augmentation de la production et des parts de marché des entreprises, la création de nouveaux produits, services et donc des emplois, enfin par le développement des exportations.

Nous poursuivons 4 objectifs stratégiques sur la période 2015 - 2020 :

- ▶ stimuler l'activité économique et l'emploi,
- ▶ stimuler la compétitivité des entreprises en améliorant leurs performances économiques et environnementales,
- ▶ renforcer la qualité du service rendu aux entreprises, filières et collectivités territoriales,
- ▶ créer un environnement de travail favorisant la responsabilisation, le travail collectif, le partenariat et l'engagement.

## NOS ATOUTS

La DGPE a de nombreux leviers et atouts. D'abord notre capacité à **fédérer, à mobiliser et à faire travailler ensemble nos partenaires.**

Nous bénéficions également d'une solide expertise dans de nombreux domaines, tels que l'économie, l'environnement, les négociations, ...

L'une de nos forces tient également en notre présence et **notre influence en Europe et dans le monde.**

Enfin, nous pouvons nous appuyer sur le pouvoir réglementaire et sur des ressources financières non négligeables : 10 milliards d'euros de crédits communautaires et 1,8 milliard d'euros de budget national.

Cette ambition, ces objectifs et ces ressources doivent ainsi nous permettre **d'être une direction au service des entreprises, des filières et des collectivités territoriales**, mais aussi et surtout une direction efficace, proactive, innovante, mobilisatrice et agile.

## NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

Nous exerçons nos missions dans le respect des droits et obligations de la fonction publique. Nous nous attachons dans notre action quotidienne et dans les relations avec nos partenaires, à faire vivre les cinq valeurs suivantes :

### Audace

Nous explorons le champ des possibles et nous proposons plusieurs solutions adaptées et innovantes.

### Coopération

Nous partageons l'information et nous développons les approches collectives.

### Intégrité

Nous veillons à l'objectivité et à la transparence du processus de décision.

### Écoute

Nous favorisons le dialogue au sein de notre communauté de travail et avec nos partenaires.

### Engagement

Nous sommes disponibles et mobilisés pour atteindre nos objectifs

## NOTRE ORGANISATION

Elle s'articule autour de 2 délégations et 4 services.

La **Délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires** constitue une interface avec les partenaires extérieurs, les représentants professionnels, les entreprises, en complémentarité et appui des services.

La **Délégation ministérielle aux outre-mer** coordonne et met en œuvre les politiques ultramarines pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Elle travaille en étroite relation avec les services de la direction générale, les autres services de notre ministère, l'Odeadom et les autres départements ministériels.

Le **service Développement des filières et de l'emploi** regroupe toutes les filières de productions agricoles, agroalimentaires, cheval, forêt – bois et bioéconomie. Il travaille avec les entreprises de l'amont à l'aval et valorise la diversité des filières.

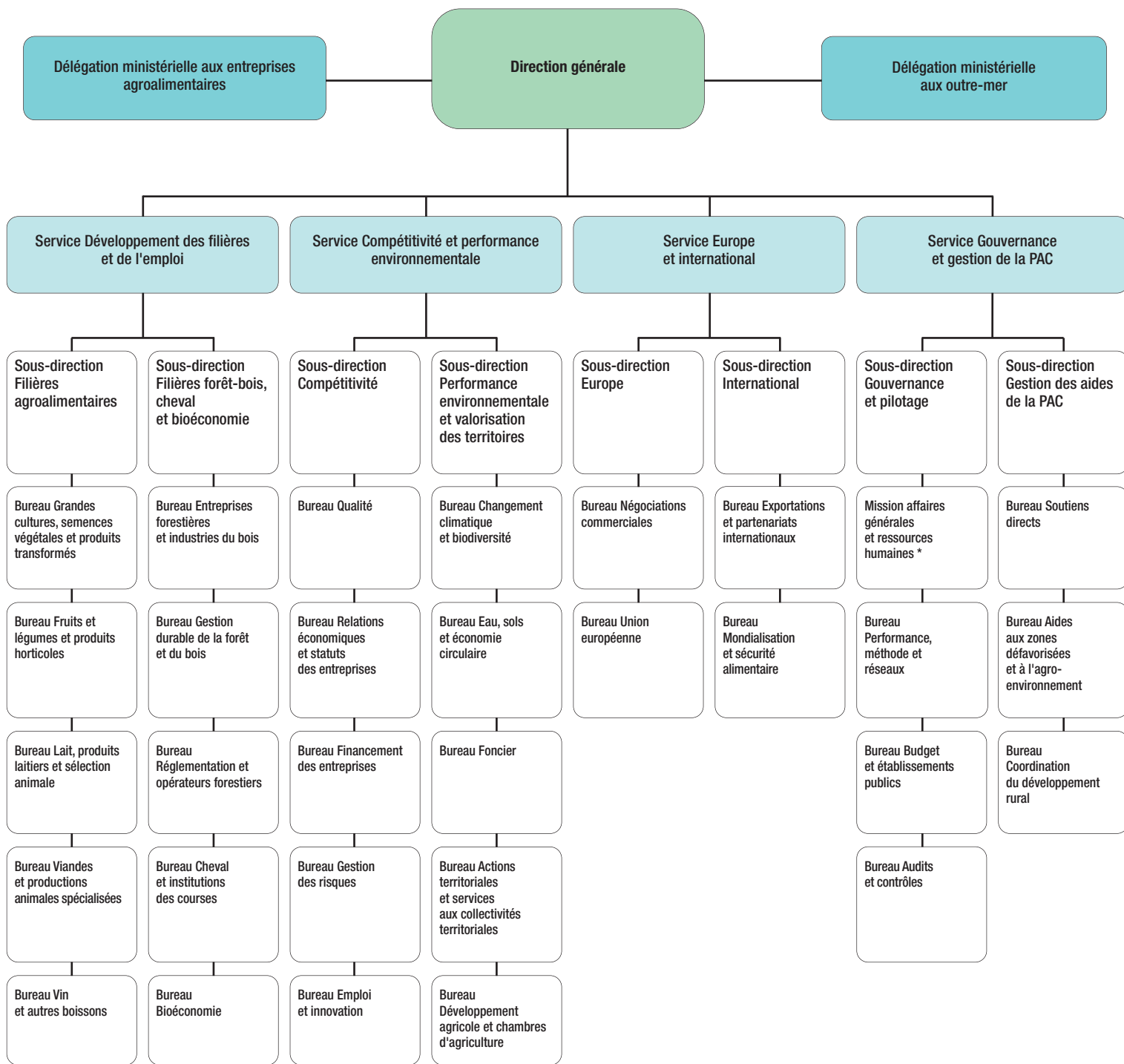
Le **service Compétitivité et de la performance environnementale** regroupe l'ensemble de nos activités au service des filières, des territoires et des acteurs locaux. Il vise à améliorer la visibilité des services offerts aux acteurs économiques, à assurer une cohérence d'approche entre filières et à combiner systématiquement performances économiques et environnementales, trop longtemps opposées.

Le **service Europe et international** a pour objectifs de mieux tirer parti de l'intégration européenne et de la mondialisation de l'économie française, de conquérir de nouvelles parts de marché en Europe et dans le reste du monde, et d'influencer les processus de décision en Europe et au niveau mondial pour promouvoir les intérêts économiques de la France.

Le **service Gouvernance et de la gestion de la PAC** a pour missions principales d'éliminer les risques de corrections financières, de sécuriser les dépenses, d'améliorer notre fonctionnement interne, en favorisant l'innovation, le travail en réseau et l'expérimentation.

## NOS PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2018

- ▶ Veiller au respect du **calendrier de versement des aides 2016 et 2017 de la PAC** ainsi qu'au retour au calendrier habituel pour les aides 2018 (premier et deuxième piliers), tout en sécurisant la dépense publique.
- ▶ Mettre en œuvre les recommandations et décisions prises dans le cadre des **États généraux de l'alimentation** et faire prospérer l'état d'esprit et la dynamique collective dans les filières.
- ▶ Accélérer l'adaptation des **outils d'accompagnement des entreprises**, en lien avec les services déconcentrés, les opérateurs de l'État et nos partenaires, pour mieux **combiner performances économique et environnementale** dans les secteurs agricole, agroalimentaire, du cheval, de la bioéconomie et de la forêt et du bois.
- ▶ Promouvoir la **position française sur la future PAC** et engager dès à présent la réflexion sur la mise en œuvre de la future PAC en France, notamment du point de vue de l'instrumentation et de l'organisation administrative.
- ▶ Piloter la déclinaison nationale de la **réforme des zones défavorisées simples** afin de disposer d'un cadre national révisé et validé pour la fin 2018.
- ▶ Mettre en œuvre la feuille de route du ministère pour déployer la **stratégie climat** et contribuer à l'amélioration de la gestion quantitative de l'eau en agriculture.
- ▶ Décliner dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers la Loi pour un État au service d'une **société de confiance**.
- ▶ Renforcer la **protection des sols et du foncier agricole** par la préparation avec les partenaires d'une feuille de route.
- ▶ Contribuer à la **préservation des intérêts de nos entreprises dans le cadre du processus du Brexit** et des négociations commerciales de l'UE.
- ▶ Finaliser et déployer la **stratégie Europe et International du MAA** et préparer la présidence française du **G7 agricole**.
- ▶ Veiller à l'**optimisation des moyens budgétaires et humains de la DGPE** et de ses partenaires (services déconcentrés, opérateurs) tant du point de vue de la gestion des moyens du programme 149 que dans le cadre des réflexions relatives à **Action publique 2022**.
- ▶ Mettre en œuvre notre **programme de travail 2018** dans le respect de la Charte des valeurs et des engagements de la DGPE et en mobilisant les talents de chacun au service de la réussite collective.



Organigramme nominatif de la DGPE : <http://agriculture.gouv.fr/administration-centrale>



\* La Mission affaires générales et ressources humaines est rattachée fonctionnellement à la SDGP mais travaille aussi en lien direct avec la direction générale